

Règlement du jeu concours SOLVITAL

Article 1 : Organisation

Entreprise : SOLVITAL
SIRET : 48485920100022
Siège social : Parc de l'Eclipse 221 rue du Conillot 50400 GRANVILLE
Tél. : 0820 825 572
Site internet : www.solvital.fr

Solvital organise du 9 novembre 2009 au 15 décembre 2009 à minuit un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : « Gagnez un simulateur d'aube »

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne ayant un site ou un blog et qui ne figure pas dans l'article 3 (exclusion).

Article 3 : Motif d'exclusion

Nous nous réservons la possibilité d'exclure du jeu les sites : de jeux en ligne, à caractère raciste, incitant à la guerre, à caractère pornographique, diffamatoires ou pour toute autre raison qui violerait les lois applicables en France. Nous excluons également le personnel de SolVital.

Article 4 : Modalité de participation et principe du jeu

Pour participer à ce jeu vous devez tenir compte des modalités.

Quatre méthodes pour participer à ce jeu :

- 1^{ère} méthode : pour 2 bulletins : Rédigez vous-même votre article
- 2^{ème} méthode pour 1 bulletin : Nous rédigeons votre article (plus rapide)
- 3^{ème} méthode pour 1 bulletin : Insérez nos liens sur votre page d'accueil
- 4^{ème} méthode pour 1 bulletin : Diffusez le texte du jeu concours

Multipliez vos chances de gagner !

Vous pouvez multiplier vos chances de gagner un simulateur en cumulant les méthodes à l'exception de la méthode 1 et 2 qui ne peuvent se cumuler.

Exemple : 4 bulletins de participation au tirage en appliquant les méthodes 1, 3 et 4.

Explication pour chaque méthode :

Méthode 1

Ecrire un article sur le sujet des simulateurs d'aube en respectant les règles suivantes :

- l'article doit contenir un titre et au minimum deux sous titres suivi d'un paragraphe
- le titre et les sous titres doivent contenir le mot « simulateur d'aube »
- vous devez insérer deux liens sur le mot « simulateur d'aube » dans le contenu de votre article dont un vers la page <http://www.solvital.fr> et l'autre vers la page <http://www.solvital.fr/simulateur-d-aube.php>
- vous pouvez vous inspirer de nos textes figurant sur le site www.solvital.fr mais sans faire de copier coller intégral de nos pages, le but de cette méthode est justement que votre article soit unique sur internet.

Méthode 2

Si vous ne vous sentez pas l'âme d'un rédacteur ou que vous ne vouliez pas perdre de temps, nous pouvons vous fournir un article rédigé par nos soins. Pour cela il suffit de nous le mentionner dans le formulaire.

Méthode 3

Vous devez mettre notre lien texte sur votre page d'accueil. Celui-ci vous sera fourni par nos soins.

Méthode 4

Il vous suffit de diffuser le texte de notre jeu concours.

Article 5 : Validation et envoi de votre (vos) bulletin (s) de participation au tirage

Après vérification sur votre site, nous vous enverrons un message de confirmation de participation au tirage ainsi que le nombre de bulletins à votre nom déposés dans l'urne.

Article 6 : Limitation du nombre de bulletins par site

Nous limitons le nombre de bulletins à 4 par site.

Cependant une même personne ayant plusieurs sites pourra cumuler cette opération pour chacun de ses sites.

Par exemple : une même personne possédant deux sites peut émettre 8 bulletins de participation au tirage.

Article 7 : Tirage au sort

Le tirage au sort s'effectuera le mercredi 16 décembre 2009 sous contrôle de Maître Marchand Géraud, 4 r Docteur Gilbert 50300 AVRANCHES.

Article 8 : Dotation du concours

Deux bulletins seront tirés au sort et ceux-ci donneront droit à un simulateur d'aube Lumie 300 d'une valeur de 235€ dont les caractéristiques sont disponibles sur la page internet <http://www.solvital.fr/boutique/simulateur-d-aube-lumie-300.php>

Une personne ayant plusieurs bulletins peut gagner les deux simulateurs d'aube mis en jeu.

Article 9 : Attribution des lots

Un mail sera envoyé aux gagnants du tirage pour le féliciter et le prévenir de l'envoi de son simulateur d'aube par colissimo suivi à l'adresse inscrite sur le formulaire d'inscription du jeu.

Le nom des gagnants sera diffusé le 17 décembre sur la page dédiée au concours <http://www.solvital.fr/jeu-concours-novembre-2009.php> .

Article 10 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez Maître Marchand Géraud 4 r Docteur Gilbert 50300 AVRANCHES.

Le règlement des opérations est accessible sur le site internet www.solvital.fr à l'adresse www.solvital.fr/reglement-jeu-simulateur.php .

Conformément à l'article L. 121-37 du Code de la Consommation: le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande".

Article 11 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 12 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par courrier adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.